

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER (AVENUE DE L'AEROPORT- RUE PAUL EMILE VICTOR)

La présente procédure de participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis d'aménager n° PA 062 578 22 00004 déposé le 18 décembre 2022 en mairie de Marck par la société MAVAN AMENAGEUR pour la construction d'un lotissement de 76 logements avenue de l'Aéroport à Marck.

Cette procédure de participation du public par voie électronique se déroulera du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 27 décembre 2023 inclus.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation d'urbanisme est le Maire de Marck (Hôtel de ville, 2 Place de l'Europe, 62730 MARCK).

Conformément à l'article R.122-2 du code de l'environnement, le présent projet est soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (décision en date du 1^{er} février 2023).

Cet arrêté préfectoral est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?-Consultation-des-avis-examens-au-cas-par-cas-et-decisions->

L'autorité environnementale a émis un avis sur le projet le 01/10/2023. Cet avis est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-hauts-de-france-a1205.html>

Le dossier de participation du public par voie électronique, comprenant notamment l'étude d'impact environnementale, sera consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.ville-marck.fr>

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour consulter les documents de la participation du public par voie électronique auprès de la Maison France Services sise à l'Hôtel de ville, 56 place de l'Europe, 62730 MARCK, ouverte : le lundi de 13h à 17h / le mardi et le mercredi de 8h à 12h / le jeudi de 13h à 17h / le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Le public pourra demander, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de participation, la mise à disposition du dossier sur support papier, sur rendez-vous, à l'Hôtel de ville de Marck, 2 Place de l'Europe, 62730 MARCK, aux jours et heures d'ouverture du public.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès du Service Urbanisme au 03.21.46.22.00.

Les participants peuvent faire connaître leur avis à l'adresse mail suivante : enquete-publique@ville-marck.fr

Le Maire rendra sa décision sur la demande de permis d'aménager à l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations déposées par le public, et ne pouvant être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation.

Seront publiés, par voie électronique et pendant une durée minimale de trois mois à l'adresse suivante : <https://www.ville-marck.fr> :

- la synthèse des observations et propositions du public,
- la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse,
- la décision d'autorisation ou de refus du projet.